

# SAJ, SPJ : la grève dont on ne parle pas

**JEUNESSE** Les services d'aide à la jeunesse sont à l'arrêt depuis dix jours

► Manque de moyens, surcharge de travail, tensions avec le judiciaire, le secteur tire la sonnette d'alarme.  
► La ministre Evelyne Huytebroeck se dit compréhensive et prépare des propositions.

Depuis le vendredi 17 janvier, les jeunes en danger et les mineurs « délinquants » trouvent porte close aux services d'aide à la jeunesse et de protection judiciaire. Dix jours qu'ils sont en grève. C'est une perquisition qui a mis le feu aux poudres, mi-janvier. Le SAJ de Charleroi fait alors l'objet d'une descente de police vraisemblablement musclée, dans le but d'établir une éventuelle responsabilité du service dans le dérapage d'un des jeunes.

Depuis, les autres services d'aide à la Jeunesse ont embrayé et, pour la majorité d'entre eux, n'ont toujours pas repris le travail. Seule la CSC a levé son préavis. C'est que l'événement de Charleroi a surtout servi de détonateur au sein d'un domaine déjà en proie à une certaine fébrilité : manque de moyens, surcharge de dossiers pour le personnel, climat de tensions avec le judiciaire...

Pour Jean-Pierre Frennet, délégué au SPJ de Bruxelles et représentant CGSP, l'incident de Charleroi est « une belle illustration de la réalité du terrain : on manque de moyens et on nous rend responsables de ce manque ». Au quotidien, les SAJ



Deux tiers des interventions des SAJ et SPJ concernent des mineurs en danger, un tiers des jeunes « délinquants ». © OLIVIER PAPEGNIES.

et SPJ ont pour rôle de trouver des solutions pour des mineurs en danger (maltraitance, parents atteints de troubles psychologiques, etc.) et pour des jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infractions. Des situations qui, en outre, ne cessent de se complexifier : là où le personnel des SAJ et SPJ est d'abord chargé de répondre à des besoins socio-éducatifs, il fait face à des problèmes multifactoriels, mêlant précarité des familles, grandis-

sante en fédération Wallonie-Bruxelles, toxicomanie, logement, etc.

Résultat : des dossiers de plus en plus lourds... et nombreux. L'administration parle d'une soixantaine de dossiers par délégué... là où une norme de 34 dossiers par travailleur avait été établie par le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse, du temps de l'ancienne ministre de l'aide à la jeunesse, Nicole Maréchal. À la demande de l'actuelle

ministre, Evelyne Huytebroeck, les SAJ et SPJ font actuellement leurs comptes. Au SPJ de Bruxelles, on dénombre ainsi 92 dossiers par personne.

Par cette grève, les agents des services revendiquent donc davantage de moyens et des quotas maximums en termes de nombre de dossiers par délégué. Evelyne Huytebroeck a déjà rappelé que, durant la législature, elle avait augmenté les effectifs de 62 équivalents temps plein, soit de 10 %.

Bernard De Vos, le délégué général aux droits de l'enfant, soutient les services dans leur action et rappelle le manque de places, notamment dans les institutions, « avec des conséquences dramatiques, pour des enfants victimes de maltraitance, par exemple, qu'on va placer à l'hôpital car il n'y a pas de places ailleurs ». Il déplore en outre le brandissement des SAC (sanctions administratives communales) comme alternative : « Il est terrible de

## RÉACTION

### « Je ne peux pas faire de promesses en l'air »

La ministre de l'aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck (Ecolo), qui a déjà rencontré le secteur la semaine dernière, se dit compréhensive : « Les SAJ font face à une très forte pression. Si le pouvoir judiciaire a le droit de faire des perquisitions, il y a la manière. On ne peut pas laisser un secteur être considéré comme "coupable" quand son but premier est de bien faire son boulot et de mettre le jeune au centre. » La ministre entend donc assainir les relations entre les SAJ et le pouvoir judiciaire, mais aussi s'attaquer au problème des délais de remplacement des travailleurs absents. Même si le timing est serré... « Je ne peux pas faire de promesses en l'air, mais je veux aller aussi loin que possible pour bétonner certaines propositions afin que le prochain gouvernement ait tout en main pour les mettre en application. »

E.BL.

constater qu'au lieu de renforcer ce qui existe via les SAJ et SPJ, on crée un dispositif supplémentaire qui s'adresse aux mêmes personnes. On est en train de sortir du secteur de l'aide à la jeunesse des compétences pour lesquelles il est pourtant le seul légitime. »

Une nouvelle rencontre entre la ministre, l'administration de l'Aide à la jeunesse, l'administration de la Fonction publique et les syndicats est prévue le 4 février. ■

ELODIE BLOGIE

## diagonale Pas d'enfant « pour le moment »

Pourquoi voulez-vous avorter ? Toute femme qui souhaite mettre fin à sa grossesse en Belgique doit répondre à cette question délicate. En effet, l'avortement est autorisé dans notre pays en cas de détresse (psychologie, sociale ou économique). Et il faut justifier cet état de détresse. La réponse est à donner sur un formulaire à côté d'autres éléments (état civil, moyen de contraception utilisé au cours du cycle de la conception...). Celui-ci est ensuite envoyé à la Commission d'évaluation relative à l'interruption de grossesse, sise rue de l'Autonomie (sic !).

Vingt-trois scénarios ont été imaginés par la commission. Nous ne listerons pas l'intégralité de ceux-ci mais citons entre autres : « La femme se sent trop jeune » ou « trop âgée ». Elle est « étudiante ». Elle a des « problèmes financiers »... ou encore elle ne souhaite « pas d'enfant pour le moment (étalement familial) ».

La mention « pour le moment » laisse sous-entendre que naturellement la femme aura un enfant plus tard. Or, certaines femmes veulent avorter car elles « ne souhaitent pas d'enfant ». Comprenez : « du tout ». Jamais. Mais cela n'est pas prévu dans les scénarios. Ne dit-on pas il ne faut jamais dire jamais ? Mais pour certains acteurs de terrain, cette mention conforte l'idée selon laquelle toute femme doit assurer la survie de l'espèce. Alors en attendant, ils choisissent l'option « autre, à préciser ». Et se plaisent à préciser. ■

VIOLAINE JADOUL

## Des propositions concrètes contre l'excision

**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE** Auditions au parlement à partir des recherches de terrain de deux associations

Lorsque j'avais huit ans, ma mère m'a envoyée chez une amie à elle. De nombreuses camarades étaient présentes. Deux vieilles dames nous ont emmenées dans la brousse. Elles nous ont excisées une par une, sans anesthésie. La douleur était telle que les cris sont restés dans ma gorge. Nous sommes restées dans une grande maison pendant deux semaines, le temps que la plaie se referme. » Ce récit, c'est celui de Teliwel Diallo, une Guinéenne arrivée en Belgique en 2010.

La jeune femme poursuit : « Un jour, ma grand-mère a vérifié l'excision et a décrété qu'il fallait terminer le travail. J'ai donc subi une seconde intervention et j'ai failli mourir car ils ont touché une veine. Je me suis réveillée à l'hôpital. J'ai haï toute ma famille, mais je n'ai jamais rien dit. Je ne leur ai fait aucun reproche. »

### Des recommandations générales et sectorielles

Teliwel Diallo réalise actuellement un stage à l'ASBL Intact. Avec le Gams (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles), l'association a présenté, lundi, des lignes directrices pour lutter contre les mutilations génitales féminines. Une audition était organisée au parlement de la Communauté française, en présence du comité chargé des questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et de la commission de la Santé et de l'égalité des chances.

La Guinéenne a compris qu'elle pouvait lutter contre ces mutilations lorsqu'une ASBL est venue dans son école. Preuve du

côté essentiel de la sensibilisation, un point central des lignes directrices établies par les deux associations.

Intact et Gams ont pointé toute une série d'axes de travail : de la désignation de personnes de référence au sein des professions concernées à la mise en place d'une chaîne de prévention entre tous les acteurs, en passant par un cadre de référence uniforme. Les ASBL ont également établi une série de recommandations sectorielles, pour les maternités, les PMS ou encore les plannings familiaux.

Fadila Laanan (PS), ministre de l'Égalité des chances, était présente aux auditions. Elle s'est



Teliwel Diallo a fait de la lutte contre l'excision son combat.

© DOMINIQUE DUCHESNES.

déclarée « touchée » par le témoignage de la jeune Diallo et a salué le travail accompli par les deux ASBL. « L'objectif d'établir un protocole d'intervention transversal pour les mutilations génitales féminines est atteint et a été nourri par l'expertise de terrain des associations. Je vais donc demander au parlement de reprendre ces propositions, après l'examen de leur faisabilité », a précisé la ministre.

Selon le dernier rapport de l'Unicef paru en 2013, plus de 125 millions de filles et de femmes actuellement en vie dans 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient ont subi une forme de mutilation génitale.

Trente millions d'autres filles risquent d'en être victimes au cours des dix prochaines années. En Belgique, les derniers chiffres du SPF Santé publique (2010) apprennent qu'environ 6.260 femmes excisées vivent dans notre pays et que plus de 1.975 fillettes risquent de subir cette mutilation.

Bref, il y a encore du travail, mais le chantier est lancé. « Il s'agit pour le parlement de marquer son intérêt pour cette question qu'il juge importante et grave », a déclaré Thierry Vanderhaeghe, chargé de communication du parlement communautaire. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT



## Un prêt voiture à 1,99% TAEG\* ? Ça change tout.

A ce taux-là, c'est le moment ou jamais d'acheter la voiture de vos rêves. Et peut-être de vous offrir une ou deux options en plus ?

Rendez-vous en agence, au 0800 21 700 ou sur [www.beobank.be](http://www.beobank.be).

beobank

Une banque s'ouvre à vous.

\* Prêt à tempérament au taux annuel effectif global (TAEG) de 1,99% (taux débiteur actuariel fixe: 1,99%), sous réserve d'acceptation de votre dossier et accord mutuel. Pour un montant de minimum 2.500€ et maximum 30.000€. La durée maximale légale de remboursement est fonction du montant emprunté mais ne pourra jamais dépasser 48 mois. Proposition réservée aux particuliers. Uniquement valable pour des nouvelles voitures, nouvelles motos, nouveaux mobiles homes, nouvelles caravanes et les voitures d'occasion de moins de 2 ans. Exclusivement valable sur présentation d'une facture ou d'un bon de commande récent signé par les deux parties. Taux valable au 13/01/2014, sous réserve de modifications. Pour d'autres durées et montants, veuillez prendre contact avec une agence Beobank près de chez vous. Exemple: Prêt à tempérament de 17.500€ remboursable en 48 mensualités, taux annuel effectif global de 1,99% (taux débiteur actuariel fixe: 1,99%). Cela signifie 48 mensualités de 379,45€, soit un montant total à rembourser de 18.213,60€. E.R.: C. Guillot | Prêteur Beobank NV/SA | Bd Gén. Jacques 263g 1050 Bruxelles | TVA BE 0401.517.147 | RPM Bruxelles | IBAN BE77 9545 4622 6142 | BIC CTBKBEBX | FSMA 19688A | www.beobank.be © 2014 Beobank NV/SA Member of Crédit Mutuel Nord Europe